

CONSEIL MUNICIPAL DE MUIDES-SUR-LOIRE

Procès-Verbal de la séance du 2 septembre 2011

Séance ouverte à 20 h 30

Public : aucun

Présents : M. CLEMENT, M. FOUCQUETEAU, M. ORAIN, Mme BRAGA, Mme BORDIER, M. JORAND, M. VAUCHER, M. LANOUX, Mme GAROT

Absents avec procuration : Mme MURAT (procuration à M. FOUCQUETEAU), M. GAUTHIER (procuration à M. JORAND), M. JUSTINE (procuration à M. CLEMENT)

Absente excusée : Mme THEVENIN-PLOUX

Absente : Mme TOLLEMER

Président de séance : M. CLEMENT

Secrétaire de séance : Mme GAROT

Approbation du procès-verbal du 6 juillet 2011

Il est approuvé sans observation particulière.

Vote : POUR A L'UNANIMITE

Décisions du Maire

I – Convention pour le contrôle des poteaux d'incendie de la commune avec VEOLIA Eau :

Le maire rappelle au conseil municipal que lors de la dernière séance du 6 juillet, la convention relative à la perception des redevances assainissement de Muides-sur-Loire avec VEOLIA Eau, nouvelle société prestataire du service de distribution publique d'eau potable du S.M.A.E.P. (Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable) de Saint-Dyé-sur-Loire, a été acceptée.

Il informe le conseil municipal, que conformément à la délégation qui lui a été confiée, il a décidé de signer une autre convention présentée par VEOLIA Eau, relative au contrôle des poteaux d'incendie de la commune, d'un montant annuel de 1 366,22 € TTC révisable et d'une durée de 3 ans.

Décisions du Conseil Municipal

I – Budget Primitif 2011 de la Commune – Décision Modificative n° 3 :

Le maire informe le conseil municipal que des travaux d'extension électrique en zone A du P.L.U. sont nécessaires, liés à l'autorisation d'un permis de construire délivré à un agriculteur de Muides, ces travaux s'élevant à 2 970,13 € HT (la TVA étant payée et récupérée par le S.I.D.E.L.C.) et une participation financière de 591,55 € étant demandée au pétitionnaire.

Par ailleurs, des modifications ont été apportées au programme initial de signalétique 2011 pour l'amélioration de la sécurité routière.

Cette différence de montants sera prélevée sur l'article relatif aux aménagements de l'atelier communal et transférée aux articles relatifs aux travaux d'extension du réseau électrique et aux installations générales sur la voirie, en section d'investissement du budget général de la commune.

Vote : POUR A L'UNANIMITE

II – Budget annexe de l’Assainissement – Décision Modificative n° 2 :

Le maire informe le conseil municipal qu’un avis public d’attribution des deux lots du marché d’assainissement collectif 2011 a dû être fait dans La Nouvelle République, conformément à la nouvelle législation en vigueur.

Le montant de 441 € de cette publication sera inscrit à l’article correspondant en section d’investissement du budget annexe de l’Assainissement.

Vote : POUR A L’UNANIMITE

III – Fédération des Associations Viticoles du Loir-et-Cher – Demande d’exonération temporaire de la taxe foncière non bâtie :

Le maire propose au conseil municipal ***de surseoir à statuer sur cette décision***, faute d’éléments d’information suffisants, collectés auprès des services fiscaux de Blois, sur ce sujet. Les services fiscaux seront contactés de nouveau par le secrétariat de mairie, courant septembre.

Vote : POUR A L’UNANIMITE

Informations diverses

1°) Le point sur le nouvel arrêt de bus scolaire :

Suite à la réunion du 27 mai 2011 avec le service des Transports du Conseil Général de Loir-et-Cher à la mairie, il a été décidé de créer un nouvel arrêt de bus scolaire au lieu-dit « Bout d’en Haut » pour transporter les élèves le matin à l’école privée Saint-Joseph à Mer, sans détour par Saint-Laurent-Nouan, comme c’était le cas les années scolaires précédentes.

Après plusieurs relances durant l’été auprès des services du Conseil Général, ce nouvel horaire a été mis en ligne sur Internet et la signalétique adéquate fournie à la mairie, pour une mise en œuvre de ce nouvel arrêt, dès la rentrée scolaire.

2°) Le point sur la rentrée scolaire :

Faute d’éléments d’information, Madame MURAT, adjointe au maire chargée des affaires scolaires, étant absente, le point sur ce sujet sera fait lors de la prochaine séance.

A signaler toutefois, la livraison et l’installation de trois nouveaux ordinateurs à l’école, opérationnels pour la rentrée scolaire.

3°) Le point sur le CCAS :

Madame BRAGA, adjointe au maire chargée des affaires sociales, informe le conseil municipal, de la réouverture de la braderie du CCAS, depuis le 15 août dernier et signale que le public en provenance des communes avoisinantes est de plus en plus nombreux.

Elle informe que les vêtements sont triés avec minutie et que ceux qui ne sont pas vendables sont collectés gratuitement par une société de recyclage, le 1^{er} vendredi de chaque mois.

Elle fait appel aux élus en tant que bénévoles, pour l’organisation de la brocante du CCAS qui aura lieu le dimanche 18 septembre prochain.

4°) Le point sur la Commission Travaux :

Monsieur FOUCQUETEAU, adjoint au maire chargé des travaux, informe le conseil municipal des derniers devis signés, en attente d'interventions, notamment la mise en place de nouveaux points d'éclairage public dans diverses rues (rue du Port, route de Sologne, rue des Rêdes, rue du 11 Novembre, rue des Vallées, rue de la Chaumette et rue Nationale) et les aménagements prévus dans l'office de la salle polyvalente.

Il informe également le conseil municipal que la signalétique relative aux sens uniques des rues de la Mairie et de l'Eglise vient juste d'être réalisée ce jour et que cette nouvelle réglementation de circulation est par conséquent applicable dès maintenant, les deux arrêtés municipaux correspondants ayant été signés par le maire et affichés aux endroits habituels.

5°) Le point sur le camping :

Monsieur FOUCQUETEAU, adjoint au maire chargé du camping, présente diverses statistiques financières.

Les recettes de mai et juin 2011 sont supérieures à celles des mêmes mois en 2010, celles de juillet et d'août sont comparables, le bilan provisoire étant actuellement de 63 394 € au 31 août 2011.

6°) Le point sur la vie associative et le Forum des Associations :

La réunion habituelle de rentrée scolaire pour l'utilisation de la salle polyvalente par les associations muidoises est prévue le mercredi 7 septembre courant.

Il est souligné qu'au Forum des Associations prévu le samedi 10 septembre 2011 à la salle polyvalente, ce sont des artistes locaux qui ont été invités et non pas des producteurs locaux, comme l'année dernière.

Le maire rappelle la résiliation de la section Tennis et souligne l'attention qui doit être portée à la vie associative de Muides.

7°) Parution du « Messenger Muidois » :

M. ORAIN, adjoint au maire chargé de la communication, informe le conseil municipal de la parution courant septembre, du 4 pages le « Messenger Muidois ».

Le prochain conseil municipal est prévu le jeudi 29 septembre 2011 à 20 h 30.

Séance levée à 22 h 30

Muides-sur-Loire le 8 novembre 2011

La Secrétaire de Séance,

Le Maire,

Maryline GAROT

Bernard CLEMENT